

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 14 SEPTEMBRE 2020

La séance s'est tenue en présence du nouveau responsable du pôle pilotage et ressources, monsieur BIDEGARAY Ludovic, qui remplacera madame PERRIER dans les prochains jours.

Les trois organisations syndicales représentatives du département ont chacune lu leur déclaration liminaire (la nôtre est jointe à ce compte-rendu). Celles-ci n'ont pas amené de réponses particulières de la part de la Direction.

Le Directeur a fait un point sur la situation sanitaire du département. Le taux de positivité s'élève, à ce jour, à 92/100 000 habitants contre 2 au début du mois de juillet.

34 personnes sont hospitalisées dont 5 en réanimation et on déplore 9 décès dans les derniers 15 jours. L'hôpital d'Avignon a déclenché le plan blanc, ce qui a pour conséquence l'obligation du port du masque chirurgical pour les agents en poste en trésorerie hospitalière lorsqu'ils se déplacent à l'intérieur du centre hospitalier.

Le Directeur est revenu sur les modalités du port du masque, un rappel a été fait aux chefs de service vendredi et un message aux agents devrait être adressé rapidement.

Il a précisé qu'une dotation de masques alternatifs a été livrée par la préfecture à raison de 10 masques par agent, ce qui devrait permettre de tenir jusqu'à la fin de l'année.

A la demande des organisations syndicales une réserve de 2 500 masques chirurgicaux a été financée par le budget du CHS-CT.

Nous vous rappelons que les masques chirurgicaux sont destinés principalement aux agents vulnérables. Chaque chef de service en détient un certain nombre, n'hésitez pas à en réclamer à votre chef!

Les organisations syndicales ont soulevé le problème rencontré par les collègues mal-entendants. La Direction fait établir des devis pour se procurer des masques adaptés à la lecture labiale.

Concernant le nouveau protocole sanitaire, une fiche de procédure a été établie concernant la conduite à tenir dans les cas suivants :

cas d'agent testé positif

cas de suspicion de contamination

Cas de suspicion de contact

Cette fiche est à l'intention des chefs de service et est disponible via Ulysse 84 ainsi que des fiches établies par le secrétariat général qui détaillent la conduite à tenir dans les différents cas.

Une version plus allégée à destination des agents devrait être bientôt disponible.

Il a été précisé que pour décharger le médecin de prévention, une infirmière rattachée auprès du secrétariat général, répondra aux questions généralistes liées au Covid, que pourraient se poser les agents.

Concernant le télétravail, le Directeur a précisé que la circulaire ministérielle privilégie le télétravail dans 2 cas : occupation de bureaux partagés ou temps de transport long.

Le Directeur a précisé qu'en raison de la crise sanitaire, la demande de télétravail peut se faire par mail au chef de service, en dehors de la campagne annuelle traditionnelle.

Les agents vulnérables peuvent bénéficier jusqu'à 5 jours de télétravail, ou en alternance avec du présentiel après avis du médecin de prévention.

La DDFIP84 a constitué une réserve de PC portables destinée en priorité aux agents qui se révéleraient positifs au Covid ou contact à risque. En revanche, les télétravailleurs conventionnels 2020 sont toujours en attente de matériel. Aucune date de livraison n'a pu être donnée.

Au vu de l'importance du contingent de télétravailleurs, les organisations syndicales ont réclamé la dotation de matériel ergonomique.

Le Directeur a répondu qu'il était en attente des directives nationales mais qu'il était favorable pour l'installation de doubles écrans.

Durant le confinement, des habilitations nomades de télétravail ont été octroyées, par contre depuis la rentrée, seul le PC configuré par la CID avec une session dédiée est autorisé, ce qui restreint l'accès à certaines applications.

QUESTIONS DIVERSES

A la demande de la Direction, Madame OLLIVIER, Inspecteur santé et sécurité au travail, a procédé à une visite des bâtiments de la cité et a constaté que la majorité des portes coupe-feu est ouverte, ce qui représente un risque en cas d'incendie. A l'occasion de ces visites, elle a relevé que certains agents ne portaient pas le masque.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une obligation dont le non-respect pourrait être sanctionné par la Direction.

Sur le site d'Orange, une expérimentation de robinets automatiques (à l'initiative des organisations syndicales) est en cours. Le résultat sera communiqué lors du prochain CHS.

Concernant l'application de la période d'isolement de 14 à 7 jours, la Direction est en attente de directives nationales. Pour le moment, c'est toujours le régime de la quatorzaine qui s'applique.

La Direction élabore deux fiches relatives au dispositif de prévention en matière de formation professionnelle :

une à l'intention des formateurs et l'autre à destination des agents.

Ces fiches ont été transmises pour avis à l'ISST et au médecin de prévention et seront présentées aux organisations syndicales lors du prochain CHS-CT.

Le Directeur a précisé le maintien au-delà du 30 septembre, de la prestation de vigiles dans les accueils du département.

Concernant le ménage, pour la Direction tout va bien au pays des bisounours alors que la réalité est toute autre. Le seul moyen proposé est de faire remonter les dysfonctionnements via le registre hygiène et sécurité.

Pour les jours de report de congés 2019, la Direction nous a prévenu qu'il était normal qu'ils ne soient toujours pas inscrits dans le CET, l'applicatif ne le permet pas. Il faudra une saisie manuelle de la part de la Direction, dont les modalités seront précisées ultérieurement.

Concernant l'écêtement horaire, la réintégration des heures écâtées pendant le confinement, a eu lieu le 27/07. Ce qui a eu pour conséquence un écêtement à la fin juillet. Pour pouvoir récupérer ces heures, il convient d'en faire la demande auprès du service RH pour régularisation sous la forme d'une autorisation d'absence particulière.

Les membres du CHSCT de la CGT restent à votre disposition et à votre écoute.

N'hésitez pas à nous contacter.

Vos représentants CGT : Eve PUCHEU, Pascale GUILLOT